Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Service suisse d'enquête de sécurité SESE**

Bureau d'enquête

# Recommandation de sécurité No. 57

| | |
|---|---|
| **Date de la publication** | 14.10.2014 |
| **No. reg. du rapport final** | 2013022801 |
| **Déficit de sécurité** | Le jeudi 28 février 2013, à 16 h 30, un wagon de service du train de service 32463 a déraillé à Kloten Dorfnest. Personne n'a été blessé. Les installations de l'infrastructure de CFF Infrastructure et le wagon de service ont été fortement endommagés. |
| **Recommandation de sécurité** | Les entreprises de transport ferroviaire ne devraient classer dans leurs trains que des wagons figurant dans leur registre de véhicules. Le préparateur de train devrait contrôler à l'aide de documents appropriés que les véhicules classés sont admis à circuler pour le compte de l'entreprise de transport ferroviaire responsable (certificat de sécurité avec liste des véhicules sous la forme d'un extrait du registre des véhicules ferroviaires. |
| **Etat de l'implémentation** | L'art. 8c LCdF stipule que quiconque veut effectuer un transport ferroviaire doit être en possession d'un certificat de sécurité. Dans la directive concernant l'obtention de l'autorisation d'accès au réseau, du certificat de sécurité et de l'agrément de sécurité, l'OFT exige entre autres les documents suivants : Liste de tous les véhicules faisant l'objet d'une demande sous forme d'un extrait du registre national des véhicules ferroviaires NVR. Selon l'art. 83b OCF, les entreprises de transport ferroviaire qui disposent d'un certificat de sécurité doivent obtenir un certificat de sécurité après un délai transitoire dès le 1er janvier 2014. La mise en oeuvre de ces prescriptions garantit que les entreprises de transport ferroviaire ne recourent qu'à des véhicules autorisés au trafic sous leur responsabilité. Grâce à l'évaluation du système de gestion de la sécurité et dans le cadre de contrôles d'exploitation et d'audits, l'OFT surveille à titre préventif l'organisation des entreprises ferroviaires ainsi que le respect de cette prescription.Mise en oeuvre |
| **Rapport final concernant la recommandation de sécurité** | Schlussbericht |

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch